

**délibération D\_2025\_4\_2**

**OBJET : Création de poste d'adjoint technique territorial au 01/07/2025**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de l'ouverture de la Résidence du Verger, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 01 juillet 2025 pour une durée de 1 an, dont les horaires sont à répartir comme suit :

- 10 heures par semaine pour effectuer l'animation,
- 3 heures par semaine pour effectuer le ménage des locaux.

L'agent sera amené à réaliser des heures complémentaires en fonction des besoins du service.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.